

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AUNAY-SOUS-AUNEAU**  
**DU 10 JUILLET 2020**

Conseil Municipal convoqué par courriel le 6 juillet 2020. Date d'affichage de la convocation 6 juillet 2020.

**Présidence** : M. Robert DARIEN

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc MARIETTE

**Participants** : M. Robert DARIEN, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY,  
Mme Olivia DEVOS, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT

**Absents excusés** : M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT (pouvoir à M. René BONNET), Mme Frédérique SEVESTRE,  
Mme Evelyne GENEQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Aurélie MARLIN, M. Daniel MOREAU,  
Mme Gwenael BEYE

**Points inscrits à l'ordre du jour** :

1 – Election des délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

2 – Prorogation du contrat de prêt à usage du terrain communal au profit de l'association MOVE 28

**Début de la séance** : 18H35

Monsieur le Maire constate que le quorum requis pour cette réunion conformément aux instructions reçues dans le contexte sanitaire, fixé au tiers des membres présents et représentés du Conseil Municipal est respecté.

Monsieur le Maire ajoute que le Conseil Municipal est convoqué ce vendredi 10 juillet 2020 en conformité avec le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 en vue de l'élection des délégués communaux qui participeront à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

**1 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020**

**Délibération n°2020\_50**

Les élus municipaux ont été destinataires des documents suivants joints à la convocation :

- 2 circulaires d'information de Maire Infos résumant les conditions de l'élection des délégués pour les élections sénatoriales
- le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux
- la circulaire du ministère de l'Intérieur du 30 juin 2020 prise en application du décret n°2020-812
- l'arrêté préfectoral n°2020-11 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le nombre de délégués par commune en Eure et Loir
- le formulaire de procès verbal relatif à cette élection qui devra être affiché à la Mairie et déposé à la Préfecture

Conformément aux instructions reçues, le Conseil Municipal d'Aunay-sous-AunEAU doit élire en son sein, 3 délégués titulaires et 3 délégué suppléants.

Le scrutin secret doit être organisé à partir de listes paritaires.

***Election des délégués titulaires :***

1 liste candidate proposée par M. Robert DARIEN

Composée de M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT et M. Alex BORNES

Le résultat de l'élection est le suivant :

-Nombre de votants	8 (dont 1 pouvoir)
-Bulletins nuls	0
-Bulletins blancs	0

Liste présentée par M. DARIEN 8 voix

Sont donc élus délégués titulaires : M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT et M. Alex BORNES

***Election des délégués suppléants :***

1 liste candidate proposée par M. Robert DARIEN

Composée de Mme Evelyne GENEQUE, M. René BONNET, Mme Aurélie MARLIN

Le résultat de l'élection est le suivant :

-Nombre de votants	8 (dont 1 pouvoir)
--------------------	--------------------

-Bulletins nuls 0  
-Bulletins blancs 0

Liste présentée par M. DARIEN 8 voix

Sont donc élus délégués suppléants : Mme Evelyne GENECQUE, M. René BONNET, Mme Aurélie MARLIN

Conformément aux instructions préfectorales, le procès verbal de la désignation des délégués du Conseil Municipal d'Aunay-sous-Auneau et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 sera :

-Affiché à la Mairie

-Déposé à la Préfecture d'Eure et Loir

## **2 – PROROGATION DU CONTRAT DE PRÊT A USAGE DU TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE MOVE 28**

### **Délibération n°2020\_51**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018\_70 du 14 novembre 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour la prorogation du contrat de prêt à usage au sens des articles 1875 à 1891 du Code Civil (livre III, titre X, Chapitre 1<sup>er</sup> intitulé « du prêt à usage ou commodat ») pour la jouissance du terrain communal (parcelle cadastrée section YC n°23 partie) sis « Les Pentes de Nêlu » à l'Association MOVE 28 jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans la mesure où l'association MOVE 28 souhaite engager des travaux suite au renouvellement de l'homologation du circuit par arrêté préfectoral n°2020-28-25 du 12 mai 2020, elle sollicite la prorogation du contrat de prêt à usage au-delà de la date du 31 décembre 2023.

Après consultation du Président de l'Association, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proroger ce contrat jusqu'au 31 mars 2026 (fin du mandat municipal en cours).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne son accord pour la prorogation du contrat de prêt à usage pour la jouissance du terrain communal (parcelle cadastrée section YC n°23 partie) sis « Les Pentes de Nêlu » à l'Association MOVE 28 jusqu'au 31 mars 2026, sous réserve :*

*-du respect par l'Association MOVE 28 des prescriptions précisées dans l'arrêté préfectoral du 12 mai 2020 portant renouvellement de l'homologation du circuit.*

*-de la réalisation par l'Association MOVE 28 d'une butte anti-bruit afin de limiter les nuisances sonores du circuit.*

La séance est levée à 18h55

**La secrétaire de séance**

**Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau**

**Jean-Luc MARIETTE**

**Robert DARIEN**